

DE LA PARTICIPATION

Parmi toutes les mesures prévues par la Loi d'orientation d'Edgar Faure, celles qui concernent la participation ont retenu au plus haut point l'attention des étudiants comme de la population en général, puisque le thème de la participation est le mot-clef du régime, la solution par laquelle il pense réaliser l'union nationale sans à avoir par ailleurs à changer le fond et l'orientation de sa politique. Dans la mesure donc où l'alternative à prendre à l'égard des offres de participation apparaît comme une décision importante du mouvement, nous tenons à tenter de situer de la façon la plus exacte les termes dans lesquels le problème se pose : il est bien certain en effet que, quelle que soit la décision prise, elle suscitera bien des réactions et des oppositions. Il est probable aussi que cette décision ne constituera en aucune façon un acte politique si elle ne résulte pas d'un débat à la base sur l'explication politique qui conduit à telle ou telle attitude.

C'est un premier essai d'analyse politique que nous voulons offrir ici; nous voudrions que ce soit là l'amorce d'un débat effectif dans le mouvement et de propositions d'action conséquentes. Il va de soi que dans chaque ville, voire dans chaque faculté, les discussions des assemblées de base porteront entre autre sur cette question et aboutiront à des décisions de principe, voire d'action et que ces décisions contribueront à exprimer la réalité du mouvement. Il va de soi aussi que l'examen de la participation et des réponses à y apporter sera un des points importants abordés lors du prochain congrès de l'UNEF, à la fin de l'année et que le congrès statuera définitivement et unifiera, si ce n'est déjà fait, l'ensemble du mouvement. C'est pourquoi nous souhaitons que ce texte de la direction nationale de l'UNEF soit un élément de discussion, soit suivi par les réflexions et les analyses des camarades qui travaillent dans le mouvement étudiant. Nous espérons en particulier que dans les différents comités ou corpos au AGE, un véritable débat s'engagera et des textes reflétant ou concluant ces débats nous parviendront; non pour constater si les décisions prises "à la base" concordent bien avec les propositions et les analyses que nous pouvons faire, mais pour transmettre à titre d'éléments de discussion et de réflexion ces textes dans l'ensemble du mouvement. Les textes qui nous seront envoyés prendront place dans l'U.N.E.F.-INFORMATIONS; nous les espérons nombreux.

1 - Il est vrai que la participation est une des formes actuelles que prend l'offensive capitaliste pour tenter d'intégrer la classe ouvrière comme la masse des étudiants à son système d'exploitation. Cela montre bien toute la la politique du problème qui nous est posé : si parfois l'offensive de la bourgeoisie prend des formes diverses selon les secteurs, elle a ici le même visage. Cela ne veut pas dire qu'elle a, à tous points de vue, la même signification tant à cause des différentes fonctions jouées par les travailleurs manuels ou intellectuels dans la société actuelle que à cause des ripostes que les uns et les autres peuvent apporter, en fonction des luttes qu'ils ont menées jusqu'à présent. L'intégration de la classe ouvrière par la participation est sans doute pour le système économique et social beaucoup plus importante et fondamentale que celle des étudiants, dans une perspective à moyen et long terme, car pour le moment les détenteurs du pouvoir peuvent penser que le système actuel aliène suffisamment les travailleurs pour les dissuader de toute nouvelle offensive de rupture (sans compter les grandes possibilités de répression interne contre le mouvement ouvrier). Par contre, l'intégration du mouvement étudiant et pour le moment la tâche la plus urgente du pouvoir,

et c'est pourquoi les propositions de participation ont été si hâtives : il faut isoler un des secteurs qui est apparu parmi les plus combattifs, lui faire des offres qu'il serait difficile, pense-t-on, de refuser, et ainsi lui couper les possibilités d'apparaître comme secteur poursuivant la lutte commencée, et en même temps séparer dans ce domaine les éléments les plus actifs et les plus conscients de la masse des étudiants "sérieux" et "modérés". L'instauration de la participation à l'université a donc avant tout valeur de test-politique pour le pouvoir. Qu'elle réussisse, et ce sera un coup dur porté à ce qui est apparu à un moment comme l'avant-garde du mouvement, ou plutôt le secteur le plus combattif ; qu'elle échoue, et ce sera alors la possibilité pour le mouvement de jouer encore pour une fois un rôle exemplaire dont la portée ne saurait être négligée par l'impact qu'elle aura dans la classe ouvrière

L'offensive de la participation à l'université n'est donc que l'aspect particulier d'une offensive généralisée; mais la signification immédiate de cette attaque n'est pas uniforme et surtout les possibilités de réponse ne sont pas les mêmes : le mouvement étudiant, plus libre, a des possibilités de refus de cette politique plus grandes que d'autres secteurs, par suite des luttes qu'il a déjà menées et de la ligne d'offensive qu'il s'est fixé et qu'il tente de poursuivre. Encore faudra-t-il considérer la signification qu'aura l'attitude de l'université, le travail d'explication politique qu'elle permettra ou non, qu'elle nécessitera, les possibilités de liaison avec les travailleurs qu'elle entraînera.

L'alignement sur les positions des travailleurs ou de leurs directions ne peut être un principe politique, de même que la dénonciation de la conduite de ces dernières sans que le mouvement étudiant fasse la preuve de sa capacité de conduire lui-même ses luttes. Comme la lutte contre la participation ne peut être fondamentalement qu'une lutte commune, comme les attitude des uns et des autres **doivent tendre** à l'unité dans ce domaine comme dans **tous les autres**, il est particulièrement important de motiver notre décision en fonction de nos choix politiques d'une part, mais aussi en fonction des moyens propres que nous pouvons mettre en oeuvre d'autre part. Cela permettant le travail d'explication à l'intérieur de l'Université comme à l'extérieur et offrant des perspectives de progressive unification des luttes à partir d'expériences réciproques et des conclusions qu'il faut en tirer.

2 - S'il est vrai que la participation est le moyen par lequel le pouvoir et les technocrates cherchent à réaliser l'intégration dans la société capitaliste, fondée sur le profit, des travailleurs, exploités et de ceux qui se mettent à leurs côtés, l'assimilation immédiate des deux termes participation et intégration présente sous sa forme brute ("la participation, c'est l'intégration") ne peut donner naissance à une conception politique réelle dans la masse, car elle n'est qu'une affirmation de principe qui ne paraît pas s'appuyer sur des données réalistes ; les étudiants voient plutôt dans la participation la possibilité de faire avancer leurs propres objectifs. Qu'on le veuille ou non, si l'on en reste à ce niveau, cette dénonciation générale sera sans effet sur le milieu qui a tendance à penser que toute bribe qu'il peut arracher doit être utilisée, et qui ne ressent pas l'aspect "intégration" de son attitude. Ce qui entre plutôt en ligne de compte pour l'étudiant, c'est l'utilité ou la non-utilité des positions qu'on lui propose, le fait qu'elles ouvrent ou non des perspectives. Pour être plus exact, il faut dire que l'offre de participation est une tentative d'intégration : car la participation est offerte à un certain moment; elle ne se conçoit pas indépendamment des luttes qui ont été menées, selon certaines modalités et en fonctions d'objectifs déterminés. En particulier à l'Université, l'offre

de participation a une nature ambiguë : se présentant comme satisfaction de revendications de pouvoir avancées par un grand nombre d'étudiants, elle est en réalité le moyen par lequel on cherche à museler ces revendications en les plaçant sur un terrain où tout est prédéterminé, où les vrais choix ne peuvent se faire. Si le mouvement se laissait prendre au piège, il va de soi qu'il s'intégrerait rapidement; mais chacun sent bien que ce n'est pas là le danger réel, car le mouvement étudiant sait bien, et il l'a toujours montré, que ce qui compte avant tout c'est la capacité de lutte, de mobilisation, les objectifs que l'on s'est fixés et les différents moyens que l'on se donne pour les atteindre.

Donc le problème ne se pose pas pour nous en postulant au départ que participation = intégration, et que, quelles soient les modalités de la loi, nous donnerait-elle 90 % des voix, nous aurions la même attitude.

En effet, en dehors du fait que l'hypothèse de départ n'est pas tout à fait juste, il faut bien souligner qu'elle est surtout incomplète ; elle néglige totalement le cadre dans lequel elle se situe : le fait qu'un certain nombre d'étudiants croient à la nécessité ou à la possibilité des discussions dans les organismes de gestion, l'existence d'expériences ou de réalisations (les commissions paritaires ou tripartites existent déjà depuis quelques temps et se sont considérablement multipliées en mai-juin). D'où l'on conclura aisément que la dénonciation globale de ce qui apparaîtra comme une idée, une abstraction, n'est pas très opérante dans la pratique. Ce n'est donc pas de cette façon qu'il faut procéder pour résoudre la question posée. Il faut tenir compte et de l'existence de la loi, de ses modalités, et des expériences ou des aspirations plus ou moins diffuses du milieu. La dénonciation est facile, mais douteuse est son efficacité, et faible pour le moins l'élévation du niveau de conscience qu'elle permet dans la masse des étudiants.

Une autre solution de facilité, et tout aussi inefficace politiquement, consisterait à dire : la participation existe, soit ; les étudiants y sont sensibles, faisons-nous donc élire sur des objectifs inacceptables puis démissionnons dès le début (personne ne pense en effet dans le mouvement étudiant espérons-le, que la participation a en soi un intérêt et qu'il faut la pratiquer constamment). Cette solution est aussi une solution de facilité, une fausse porte de sortie car quelle signification les étudiants donneraient-ils à cette opération ? Surtout lorsqu'elle intervient après les difficultés que l'on a connu dans maints endroits avec les commissions paritaires, dont on s'est même parfois retiré. Cette attitude consiste purement et simplement à la fuite devant les problèmes et ne nous permet pas d'avancer d'un pas dans la prise de conscience politique des étudiants. C'est de l'opportunisme, le refus de faire un choix. Ou l'on ne va pas dans les commissions, où l'on y va pour pratiquer la contestation, la critique systématique des objectifs proposés en avançant des objectifs qualitativement et quantitativement différents, et l'on cherche polariser l'attention des étudiants sur les discussions ainsi engendrées et à relier ces discussions aux luttes en cours, Mais on ne peut pas faire les deux à la fois.

Les deux termes entre lesquels il faut choisir sont donc : présence dans les commission (et alors pour quoi faire ?) et partant lutte pour les élections, ou absence dans ces commissions, refus des élections, propositions d'actions et d'objectifs de lutte permanents.

Le choix n'est ni abstrait., ni purement conjoncturel. Il n'est pas abstrait parce que la loi existe, qu'elle va s'appliquer selon les modalités et sous les formes qu'elle prévoit, parce que les étudiante ont une idée et une pratique des commissions

paritaires, qu'ils ont donc des éléments auxquels se référer pour faire leur choix. Ce choix n'est pas non plus purement conjoncturel, indépendant de nous, parce que nous pouvons contribuer à créer la conjoncture, l'exploiter dans le sens qui nous paraît le meilleur ; en fonction des options que nous faisons, nous devons développer telle ou telle action qui permettront à ces options de passer.. dans les faits avec succès d'être admises. En particulier, l'on ne saurait agir comme si la loi d'orientation n'existait pas. Certes, elle a une signification et un contenu politique que nous réprouvons et qui devrait donc nous amener à la rejeter globalement. Mais, dans un deuxième temps, il faut voir quels moyens nous avons pour la rejeter; si prétendre que, puisque la loi est une loi scélérate, qu'elle marque un pas de plus dans l'adaptation de l'Université à l'économie capitaliste, il faut l'ignorer et refuser de prendre en considération les modalités de son application, est une démarche erronée, il est tout aussi faut d'affirmer dès l'abord que la masse des étudiants ne comprendrait pas un refus de participation et que la participation offre d'ailleurs des moyens qu'il faudrait utiliser (ces deux éléments doivent être démontrés : pour cela, il faut examiner la loi dans le détail, voir comment la situation a évolué depuis deux mois, les différences entre les déclarations de principe et les faits, entre les organismes déjà en place, leur rôle et ceux qui se substitueront à eux...). Tout repose en fait sur la nature du débat à la base qui doit, de façon urgente, s'instaurer partout et à tous les niveaux.

3 - La situation du mouvement par rapport à la loi dite d'orientation est très différente de celle que nous avons connue avec le CNO, et ceci pour deux raisons essentielles : d'abord parce que la création du CNO était apparue pour le mouvement comme une victoire remportée sur le pouvoir, ensuite parce que le CNO reposait sur l'idée d'une cogestion associant l'administration d'un côté et l'organisation étudiante de l'autre.

Aujourd'hui, la situation est toute autre : le mouvement étudiant n'a pas eu, en mai et juin, un caractère principalement gestionnaire ; si les problèmes "universitaires" ont tenu une place importante, il n'en reste pas moins que le mouvement était au premier chef politique et engagé dans un combat dont le but avoué était le renversement du régime (l'aspect "étudiant" du mouvement n'est, fondamentalement, que très secondaire. C'est le pouvoir qui cherche à faire croire, pour en limiter la portée, que le mouvement de mai c'était avant tout le mouvement des étudiants); donc si le fait d'associer les étudiants aux prises de décisions dans l'Université pourrait apparaître relativement comme une victoire (surtout pour ceux qui ne suivent les affaires universitaires que de loin), il n'est pas ressenti par de nombreux étudiants comme tel, et est même ressenti comme un danger de premier ordre par les éléments conscients politiquement du milieu étudiant (signalons en passant que nous sommes en présence du même phénomène dans tous les pays, en particulier Allemagne et Italie).

Le deuxième élément, et il est essentiel, consiste dans le fait que la participation d'aujourd'hui diffère de la cogestion d'hier en ce qu'elle ne repose plus sur la représentativité d'organisations envoyant des délégués mais sur la volonté générale (c'est ainsi que cela apparaît, même si la réalité profonde est tout autre) puisque l'ensemble des étudiants est appelé à se prononcer à l'occasion d'élections. La conséquence est importante : alors que peu d'étudiants se sentaient concernés par la congestion du CNO, qui ne regardait après tout que les responsables syndicaux (on l'a bien vu lorsque l'UNEF s'est retirée du CNO : il n'y a eu aucune explication - pourquoi y en aurait-il eu ? - aucune discussion ni

réaction), la masse des étudiants se trouve aujourd'hui obligatoirement concernée par la participation et peut avoir l'impression qu'on lui propose un rôle réel dans le fonctionnement de l'Université. Donc, on ne peut purement et simplement associer l'expérience de cogestion du CNO à celle de la participation faurienne. Le seul avantage peut-on dire de cette dernière, est qu'elle peut obliger les discussions politiques à la base, avec la masse des étudiants.

Les discussions ne sont pas suffisantes. Ce qui compte surtout, c'est le pouvoir qu'exerce la base sur ses délégués, la possibilité qu'elle a ou qu'elle n'a pas de contrôler, de peser sur leur comportement, de les révoquer, donc de prendre elle-même les positions.

Parce que lui seul permet une progression dans la prise de conscience des étudiants, le contrôle à la base est un élément capital dans le choix que nous avons à faire.

Supposons, gratuitement, que des délégués soient élus. Ou un contrôle réel s'exerce sur eux par l'ensemble des étudiants (sur l'ordre du jour qui leur est proposé, sur les points abordés, sur les objectifs qu'ils ont avancés et les réponses que ces objectifs ont entraîné) et alors on peut penser que, en fonction des luttes menées en dehors des structures de participation, la masse des étudiants comprendra vite la limite et la nature de ces structures. Ou ce contrôle n'existe pas, et alors, quelle que soit l'attitude des délégués, la masse des étudiants tenue à l'écart ne bénéficiera en aucune façon de la prétendue expérience qu'on lui aura proposée.

Donc si la base ne contrôle pas le déroulement et l'évolution de la participation, celle-ci ne peut avoir aucun intérêt (ce contrôle doit être un contrôle de fait par les assemblées d'étudiants). Ce contrôle est-il possible ? Nous ne le croyons pas. Non seulement parce que la révocabilité des délégués, la publicité des débats, ne pourra jamais être obtenue, mais surtout parce que autant dans une période de luttes importantes ce contrôle peut être important, politique, autant dans une période plus calme il est vain de penser qu'il peut jouer un grand rôle (d'une part parce que la masse des étudiants n'est pas concernée au premier chef, d'autre part parce que ses motivations politiques sont trop faibles. Ce qui, dans certains endroits, avait donc fait la force du mouvement en mai et en juin lorsque de nombreuses structures paritaires avaient été créées ne se retrouvera plus : si le débat à la base doit être préconisé comme une forme d'action du mouvement étudiant, les structures de cogestion ne le favoriseront pas particulièrement, et ne sauraient faire de ce contrôle, appliqué aux instances de participation, une arme politique (dans la période actuelle seul un contrôle de fait, et extérieur aux instances de discussion, permettant donc au mouvement de choisir son terrain, peut avoir une signification).

4- L'UNEF refuse le principe de participation, non parce que la participation c'est la tentative d'intégration et qu'elle a peur de se faire intégrer, mais parce que la participation ne peut être que la collaboration dans l'aménagement de l'université de classes. Les militants les plus conscients voient parfaitement que ce n'est pas dans les commissions que les étudiants peuvent obtenir satisfaction sur leurs objectifs, mais en fonction de la lutte qu'ils mènent : leur but n'est pas l'aménagement de l'université bourgeoise, mais à travers le déroulement de sa nature, des fins qu'elle sert, de la confusion qu'elle opère entre science connaissance et idéologie, la lutte contre tout ce qui dans

l'université fait de celle-ci un instrument de la politique tant dans le type de formation quelle donne que dans son rôle de fabrique de l'idéologie dominante.

Mais ceci ne saurait être un argument suffisant pour refuser la participation. En rester à ce niveau, dénoncer les attaques du pouvoir même avec des arguments politiques irréfutables, c'est s'exposer à ne pas être compris des étudiants, à ne pas les motiver, en fonction de leur pratique, pour refuser la participation : la dénonciation politique en reste au niveau du témoignage, témoignage qui ne peut être compris et ressenti que par ceux qui sont prédisposés à le recevoir. Il faut d'abord expliquer pourquoi nous refusons la participation, dans son principe même.

Nous voulons refuser la participation parce que la participation n'est que la collaboration à la mise en oeuvre d'une loi et d'une politique que nous jugeons fondamentalement mauvaise. La participation, dans la loi, n'est qu'un élément secondaire. La loi, c'est pour nous avant tout l'ouverture de l'université au patronat (présence dans les conseils d'administration, subventionnement de l'université, adaptation des programmes aux "débouchés professionnels") : un pas de plus est fait dans la soumission de l'université aux besoins du capitalisme; le pas il est vrai est plus habile que les précédents; la réorganisation capitaliste de l'université ne sera pas imposée autoritairement au milieu étudiant; les conditions internes à l'université pour sa bonne mise en oeuvre seront créées par l'organisation même de la cogestion, ou plutôt de la participation.

La participation, dans cette loi, n'est donc qu'un élément secondaire au même titre que la suppression des mandarins : un pouvoir enseignant collégial remplace un éparpillement de pouvoirs individuels, mais dans la mesure où elle permet l'application de la loi; dans la mesure où elle a pour but de diviser le milieu étudiant et enseignant qui avait participé au mouvement de mai, elle est un élément très important dans la politique du pouvoir.

Donc, dans son principe, la participation est pour nous fondamentalement mauvaise et nous rejettons son orientation, nous devons la combattre. Pour la combattre, en fonction de l'analyse politique que l'on peut en faire, deux éléments doivent entrer en ligne de compte : ce que la loi prévoit en matière de participation, et les motivations des étudiants à l'égard de la loi. Les deux éléments ne sont pas inséparables, mais peuvent être analysés séparément afin de faire ensuite la synthèse qui permet de conclure sur les actions à mettre en oeuvre.

6 - Il est en effet un point qu'il faut souligner : même une loi mauvaise peut être utilisée. De nombreux révolutionnaires, et parmi les plus éminents, ont bien utilisé le parlementarisme bourgeois qu'ils dénonçaient ! C'est que s'il existe dans le système des contradictions principales irréductibles sans un renversement du système, il existe aussi des contradictions secondaires, propres aux différentes catégories du système, internes et propres à l'adversaire; nous devons jouer sur ces contradictions dans la mesure où ce jeu nous permet d'aller contre ce système, de le démolir. C'est tout le problème des moyens que peut offrir la loi en fonction de l'état du milieu et à l'offensive du pouvoir.

Quels moyens offre aujourd'hui la loi ? Un travail de contestation et de démolissage peut-il être fait de l'intérieur ? Toute une série de points doivent être remarqués. D'abord quant à la composition même des commissions : du bipartisme et de la parité étudiants-enseignants, on passe au tripartisme (avec l'introduction rendue obligatoire des personnalités "extérieures")

; si à l'intérieur du tripartisme la parité étudiante-enseignants est maintenue, ses effets sont atténués puisqu'il est prévu que 60 % des profs sont titulaires de chaires ou maîtres de conférences : donc l'élément étudiant se trouve diminué : sans compter le fait qu'il y aura dans ces commissions des étudiants en accord avec le pouvoir, les étudiants progressistes ne peuvent espérer trouver dans d'autres catégories d'élus de nombreux alliés.

Ensuite quant au rôle des commissions : si la loi paraît dans un premier temps laisser une grande autonomie pédagogique et une grande latitude à l'intervention des commissions (les établissements déterminent leurs activités d'enseignement, leurs programmes de recherche, leurs méthodes pédagogiques, les procédés de contrôle et de vérification des connaissances), elle limite dans un deuxième temps la portée du principe et en même temps sa signification :

* il n'est pas question que les étudiants interviennent dans la nomination des enseignants et les jurys d'examen; or ces deux éléments sont essentiels dans le fonctionnement du mécanisme ;

* en permettant au financement de l'université de l'extérieur, les possibilités de pression des groupes économiques seront énormes (par la menace de retrait des subventions) .

* L'adaptation possible des programmes aux débouchés régionaux en se traduisant dans la réalité, et jointe aux modes de financement des universités, feront de celles-ci les instruments directs de la politique patronale et aboutiront à l'instauration de la concurrence entre universités.

* Enfin, il faudra procéder dans ces commissions à l'application de la politique répressive prévue par la loi tant sur l'exercice des libertés politiques et syndicales que sur l'organisation et le maintien de "l'ordre" dans les universités.

Enfin, quant aux élections qui mettront sur pied ces commissions. Pour les enseignants, la part importante des profs titulaires et maîtres de conférence permettra de fait la cooptation de tous les patrons traditionnels assaisonnés de quelques maîtres assistants (où sont les assistants ?). Quant aux étudiants, le mode de scrutin (proportionnelle, sur liste, avec quorum) ne peut qu'affaiblir la représentation hypothétique du mouvement (la multiplication des listes va toujours au détriment de celle qui est potentiellement majoritaire).

Un calcul rapide donne les résultats suivants : base : commission tripartite -> étudiants ont 33% des voix. Si 60% d'étudiants votent et que les listes UNEF obtiennent la majorité - > 14 % à 17 % des voix. Ce qui est peu; et la pratique donnera encore des résultats inférieurs car d'une part le quorum ne sera pas toujours atteint, surtout au bout d'un certain temps (jamais ce quorum n'a été atteint lors d'élections professionnelles), et d'autre part il y aura multiplication des listes, le plus souvent contre le mouvement majoritaire (surtout dans les endroits traditionnellement conservateurs). Donc on peut estimer une représentation de l'UNEF voisinant les 10 % dans ces commissions, le reste étant aux patrons, aux profs conservateurs, aux beni-oui-oui ? Sont-ce là des moyens importants et non négligeables dont le mouvement ne saurait se passer ? La loi n'offre aucun moyen substantiel au mouvement. En fait la faible proportion d'étudiants dans ces commissions n'est pas un argument essentiel politiquement. Nous le soulignons parce que nous pensons qu'il ne faut négliger aucun aspect de la loi dans l'explication

que nous devons donner aux étudiants. La diminution de la représentation étudiante va de pair avec l'exclusion du personnel technique et administratif (qui ne figure plus dans les commissions avec le texte voté au parlement). Enfin, le scrutin prévu par collèges distincts selon années et cycle marque bien la volonté de supprimer au maximum toutes possibilités de cohésion du mouvement dans ces élections.

7 - Mais dira-t-on, beaucoup d'étudiants voudront quand même participer. C'est une affirmation un peu rapide. Il y a d'abord les expériences des commissions paritaires étudiants-enseignants, qui ont été démonstratives de la possibilité d'intervention qu'elles permettaient. Il y a eu aussi les organismes nés du mouvement et dont on a ressenti dans maints endroits les difficultés de fonctionnement. Et ces organismes jugés trop révolutionnaires vont disparaître avec la loi pour des instances encore plus inacceptables pour le mouvement. Il y a enfin le fait que tout ce que les étudiants ont obtenu, ils l'ont obtenu hors de ces instances. Les expériences réalisées l'an dernier, et particulièrement avec les organismes nés pendant mai-juin, nous paraissent essentielles et décisives, pour deux raisons. La première est que ces organismes ont fait la preuve de leurs limites, dans une période où pourtant le mouvement était particulièrement fort. La seconde est que cette preuve a été faite au vu et au su de l'ensemble du mouvement; la période passée a été une période au cours de laquelle l'intervention des représentants étudiants pouvait être, beaucoup plus que cela ne sera jamais possible aujourd'hui, reliée à la lutte de tous les étudiants du mouvement. Il faut donc en tirer les leçons : si les étudiants ne peuvent pas aujourd'hui tirer la leçon de la participation dans de tels organismes, quand le pourront-ils ?

Tout cela n'est pas suffisant dira-t-on, si nous pas présents dans ces organismes, ne risque-t-on part de voir les étudiants conservateurs faire n'importe quoi, et, d'autre part, un certain nombre d'étudiants, plus ou moins réformistes, tomber dans le jeu du pouvoir. En d'autres termes, y a-t-il, par suite d'absence de notre part, dans ces commissions, risque de développement d'un courant réformiste important ? Nous ne le pensons pas. D'abord, parce que ces commissions seules ne pourraient expliquer le développement d'un tel courant qui ne peut naître que de l'existence d'une situation politique beaucoup plus globale, d'un manque d'intervention général du mouvement. Ensuite, parce que nous ne voyons pour ceux qui seront dans ces commissions que deux possibilités :

- ou accepter et cautionner intégralement la politique patronale et gouvernementale, la réaction enseignantes,
- ou partir de ces commissions.

Comment certains pourront-ils arguer des victoires obtenues dans le sens du mouvement lorsqu'ils devront refuser d'intervenir à l'occasion des examens, de la nomination des professeurs, lorsqu'ils devront gérer l'université en fonction des subventions extérieures, lorsqu'ils détermineront les modalités de la sélection, lorsqu'ils devront interdire des réunions, adapter les programmes en fonction de débouchés locaux hypothétiques et extérieurs à leur volonté ? A ceux qui ne veulent pas voir les dangers, la pratique les mettra en face de la réalité de la politique Faurienne, et le jeu modéré-réformiste se dévoilera.

8 - Surtout il y a l'action que nous devons mener. Déjà la participation dans les campus révèle sa nature : ceux qui la refusent ne peuvent avoir droit de cité, au moment où se précise la volonté de restaurer "l'ordre"

intérieur des cités. L'action que nous allons mener va déjà lever des voiles.

Et puis les examens, la nomination des enseignants pourquoi laisser cela en dehors du coup ? L'opération de publicité qui doit être lancée sur ces problèmes permettra aussi d'avancer, En outre, dès le début de l'année étudiants et enseignants devront déterminer les programmes, non sans difficultés. Enfin, l'ouverture de l'université aux travailleurs, que nous devons mettre on oeuvre dès maintenant, ne peut se faire dans ces structures.

Donc l'action que nous allons avoir dans tous les domaines ne peut conduire la masse des étudiants à avoir envie de participer et, logiquement, le refus le participer aux élections sera le terme de notre action.

Ajoutons que les mots d'ordre de commissions étudiants-enseignants au plus bas niveau, de constituantes publiques ne sont pas totalement caduques, qu'ils peuvent donner les moyens des dernières démystification et qu'ils peuvent être un moyen de contrecarrer efficacement ceux qui discutent autour des tapis verts, dans l'ombre et le secret.

La nécessité de refus de la participation et de l'intégration, c'est avant tout la nécessité d'actions de masse dans l'université, organisées par la masse des étudiants avec l'UNEF, et non l'affirmation du refus de participation. Nous pensons qu'il ne faut pas craindre de dire que l'on refuse la participation (mais qu'il est vain de vouloir préciser aujourd'hui les formes précises, boycott des élections par exemple, que nous utiliserons pour faire échouer l'opération des élections).

Nous pensons surtout qu'il faut affirmer clairement nos objectifs et surtout mettre en oeuvre immédiatement un certain nombre d'actions susceptibles par leur déroulement de régler dans les faits et politiquement le problème de la participation. C'est pourquoi parallèlement à ce texte, nous rédigerons d'une part une plate-forme d'action pour la rentrée universitaire, et d'autre part un texte général sur le sens et la stratégie du mouvement : à des objectifs intégrationnistes il faut répondre par une offensive du mouvement, sur ses objectifs et sur le terrain qu'il se choisit. C'est notre action qui est donc essentielle et c'est sur elle que nous devons mettre maintenant publiquement l'accent.

Non, ce n'est pas utopique dans ces conditions que refuser de participer aux élections. C'est dans la mesure où les actions sont mises en oeuvre, analysées, exploitées, que sera permis le travail politique de masse, but de l'UNEF (que la dénonciation rapide ou le tour de passe-passe d'élection-démission ne permet pas et évite). Cela passe par la mobilisation de tous et fait du mouvement un mouvement offensif, choisissant son terrain, pouvant remporter des victoires, autre chose qu'un mouvement timoré évoluant vers l'opportunisme de droite ou de gauche.

Bureau National de l' U • N • E • F

Paris, le 31 Octobre 68

